



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### carte nationale d'identité

Question écrite n° 101883

#### Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les nouvelles modalités d'instruction et de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI). En effet, le « Plan préfecture nouvelle génération » prévoit dès le 1er trimestre 2017 de confier les demandes de CNI aux communes disposant d'une borne biométrique. Dans le département de la Haute-Vienne, 13 communes seulement possèdent cet équipement alors que le traitement des CNI constitue un service de proximité auquel les habitants sont très attachés. De plus, la compensation financière envisagée ne représente qu'une part infime des dépenses engagées par ces communes pour ce nouveau service en moyens humains et matériels. Il lui demande donc d'ouvrir de nouvelles négociations avec les associations d'élus sur ce dossier.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101883

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 janvier 2017](#), page 181

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)